



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

Envoyé en préfecture le 11/05/2020

Reçu en préfecture le 11/05/2020

Affiché le 11/05/2020

ID : 040-244000857-20200309-DL2020YD100316-BF

L'an deux mille vingt, le neuf mars à dix heures trente, le Conseil Communautaire de CÔTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 3 mars 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de TALLER, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS.

Identifiant : DEL2020YD100316

PRESENTS : Ph. MOUHEL - JP DEZES - M. LAVIELLE - Y. DUBOSQ - E. ESTEVES - J. MORA - D. LARTIGAU - M. DUVIGNAC - F. LESBATS - MJ - CAUSSEQUE - J. DESBIEYS - A. TONNEAU - M. LAFORIE - M. DARMAILLACQ - B. PUYO - G. NAPIAS - R. MORA - MJ RUSKONE - G. DUCOUT - C. VIGNES - G. LAFITTE - P. LAPEYRE - JP. BREUZET - Y. SAINT-MARTIN - C. BIERE - JJ. LEBLOND - A. LAPEYRADE - K. DASQUET - A. CARAMANTE - R. CAMGUILHEM.

ABSENTS : G. SUBSOL - P. JUYON - F. LAFITTE - L. BOURDERON - P. INDA, excusés

POUVOIRS : G. SUBSOL pour JJ. LEBLOND - P. JUYON pour G. NAPIAS - F. LAFITTE pour A. TONNEAU - P. INDA pour G. DUCOUT

M. Yves SAINT-MARTIN est élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 35 Présents : 30 Pouvoirs : 5

OBJET : Approbation du Compte Administratif du budget ZAE AGREOUS pour l'exercice 2019

Monsieur Ph. MOUHEL, Vice-Président, demande au Président en exercice, Mr G. NAPIAS, de bien vouloir quitter momentanément la séance, et indique que le compte administratif de l'exercice 2019, ne présente pas d'écritures comptables

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- constate qu'il n'existe pas d'écritures comptables sur l'exercice 2019
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

*Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Le Président.

Gérard NAPIAS

